



DÉLIBÉRATION N° 69/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Éducation-Enfance-Jeunesse
Modification du Règlement
Intérieur ALSH Volvic

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 13 juin 2024.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Étaient représentés :

M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS.
M. Joël DE AMORIM par M. Daniel BAPTISTE.
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT.

M. Nicolas BONJEAN est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. David JARDINE, Adjoint au Maire en charge des Affaires Scolaires, rappelle à l'assemblée que l'actuel Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Volvic a été approuvé par délibération n°73/2023 du 9 juin 2023.

Des modifications dans l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires engendrent la nécessité de procéder à la révision de ce règlement intérieur, notamment, sur les points suivants :

- La mise en place du dossier d'inscription aux services en ligne via l'espace famille ;
- La création d'un tarif majoré pour la présence non réservée de l'accueil périscolaire « jusqu'à 17h » ;
- La facturation des absences pour l'accueil périscolaire du soir.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, M. David JARDINE entendu, et après en avoir délibéré, **par 23 voix « pour » et 4 « abstentions »** :

- **APPROUVE** le nouveau Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Volvic, ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 30/6/2024
Publié ou notifié
le : 30/6/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

